



CATALOGUE FORMATIONS

2020



SOMMAIRE

Santé Sécurité au travail

Secouriste sauveteur du travail	P. 4
Sauveteur Secouriste du Travail - Maintien et Actualisation des Compétences	P. 5
Initiation au Défibrillateur Automatisé externe	P. 6
Gestes de Premiers Secours	P. 7

Sécurité Incendie

Équipier de Première Intervention	P. 8
Equipier d'évacuation	P. 9
Exercice d'évacuation	P. 10

SOMMAIRE

Management Santé et Sécurité

AIPR Opérateurs	P. 11
AIPR Encadrement	P. 12
AIPR Concepteur	P. 13

Risques Technologiques

PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX	PRÉVENTION COVID-19	P. 14
---------------------------------	---------------------	-------

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



**Formation
Certifiante**



Prérequis
Maîtrise écrite et
orale de la langue
française



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
2 jours
14 heures



Tarifs
Inter : 150 € / Stagiaire
Intra : 1400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.

Être capable de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PROGRAMME

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 24 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
Document de référence de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
Attestation de fin de formation

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

INTERVENANT

Formateur SST certifié INRS



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences



**Formation
Certifiante**



Prérequis
Maîtrise écrite et
orale de la langue
française



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
1 jour
7 heures



Tarifs
Inter : 80 € / Stagiaire
Intra : 600 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Réactualiser les compétences du SST, selon le référentiel de la formation initiale
- Répondre aux recommandations du réseau prévention

PROGRAMME

- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Public

Tout public en entreprise ayant suivi une formation initiale SST

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 24 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, R4141-3-1 et R4224-15 du Code du Travail
Document de référence de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
Attestation de fin de formation

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

INTERVENANT

Formateur SST certifié INRS



INITIATION DÉFIBRILATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE



Attestation



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
2 heures



Tarifs
Inter : 35 € / Stagiaire
Intra : 300 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Être capable de reconnaître un arrêt cardiaque
- Être capable de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire
- Savoir mettre en place un Défibrillateur Automatisé Externe

PROGRAMME

- Rappel du cadre légal
- L'arrêt cardio respiratoire
- Le message d'alerte efficace
- Être capable d'examiner la(les) victime(s) pour la mise en œuvre du massage cardiaque.
- Pose d'un défibrillateur automatisé externe

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

2 heures tous les ans

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 2007-705 du 04/05/2007

Arrêté du 16/07/2010

Arrêté du 16/11/2011

Décret n° 2018-1186 du 19/12/2018

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de fin de formation

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation pratique

INTERVENANT

Formateur SST certifié INRS



GESTES QUI SAUVENT



Attestation



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
3 heures



Tarifs
Inter : 25 € / Stagiaire
Intra : 300 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Être capable de protéger, Alerter et Secourir
- Être capable de reconnaître un saignement.
- Être capable de reconnaître un arrêt cardiaque.
- Être capable de reconnaître un personne inconsciente.
- Être capable d'appliquer les bons gestes.

PROGRAMME

- Rappel du cadre légal
- Le message d'alerte efficace
- Le saignement abondant
- La victime inconsciente et mise en PLS
- Les positions d'attente
- L'arrêt cardio respiratoire
- La mise en œuvre du massage cardiaque.
- Pose d'un défibrillateur automatisé externe

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 24 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Décret n° 2007-705 du 04/05/2007
Arrêté du 16/07/2010
Décret n° 2018-1186 du 19/12/2018
Arrêté du 30 juin 2017

ATTRIBUTION FINALE

Attestation « Gestes Qui Sauvent »

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique

INTERVENANT

Formateur SST certifié INRS ou personnel soignant



ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION



**Attestation
individuelle de
formation**



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
3,5 heures



Tarifs
Inter : 150 € / Stagiaire
Intra : 400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Permettre au personnel désigné comme Équipier de Première Intervention, d'appliquer les consignes de sécurité de l'établissement et de mettre en œuvre les différents moyens de premiers secours à disposition pour lutter contre un début d'incendie. (Extincteurs ou RIA)

PROGRAMME

- Être capable d'identifier les notions élémentaires de naissance et de propagation d'un incendie.
- Être capable d'utiliser efficacement et en sécurité, l'ensemble des moyens dédiés aux équipiers de première intervention.
- Être capable d'appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation.
- Être capable d'adopter au quotidien un comportement préventif face au risque incendie en mettant en application les bonnes pratiques de prévention du risque incendie.
- Pratique et utilisation des extincteurs et/ou RIA sur feu simulé.

MATÉRIEL UTILISÉ

Extincteurs de formation : Eau pulvérisée et CO²
Générateurs de flammes à gaz

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures 30 tous les 12 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4227-28 et suivants du Code du travail
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants)
Document de référence de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Livret apprenant

CONDITIONS D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique

INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie



ÉQUIPIER D'ÉVACUATION



**Attestation
individuelle de
formation**



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
3 heures



Tarifs
Inter : 150 € / Stagiaire
Intra : 400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Être capable de diriger efficacement et en sécurité une évacuation des locaux.
- Connaître les différents acteurs de la lutte contre l'incendie.

PROGRAMME

- Les notions élémentaires de naissance et de propagation d'un incendie.
- Connaissance des consignes de sécurité
- Reconnaissance des cheminements pour l'évacuation et points de rassemblement.
- Rôle du guide file et serre file
- Définition des procédures d'évacuation de l'entreprise
- Simulation de début d'incendie et d'évacuation

MATÉRIEL UTILISÉ

Générateurs de fumée (Fumée froide)
Simulateur de feu (Lumières)

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

3 heures tous les 12 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4227-28 et suivants du Code du travail
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants)
Document de référence de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Attestation individuelle de formation
Livret apprenant

CONDITIONS D'ÉVALUATION

QCM et évaluation pratique

INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie



EXERCICE D'ÉVACUATION



Prérequis
Aucun



Effectifs
Tout le personnel



Durée
1 heures



Tarifs
Intra : 250 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Evaluer le comportement du personnel
- Evaluer l'organisation de l'évacuation
- Proposer d'éventuelles des pistes d'améliorations

PROGRAMME

- Enfumage d'un ou plusieurs locaux en fumée froide (Si possible)
- Déclenchement du signal d'alarme
- Réalisation de l'évacuation
- Simulation d'alerte des services de secours
- Contrôle utilisation SSI (Si présent)
- Prise de contact avec les différents responsables
- Evaluation de l'exercice et propositions d'améliorations

MATÉRIEL UTILISÉ

Générateurs de fumée (Fumée froide)
Simulateur de feu (Lumières)

Public

L'ensemble du personnel

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

1 heures tous les 12 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4227-28 et suivants du Code du travail
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants)
Document de référence de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Remise d'un rapport d'exercice

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation pratique

INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie



AIPR Opérateur

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



**Attestation
individuelle de
Compétence**



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
7 heures



Tarifs
Inter : 140 € / Stagiaire
Intra : 400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

CONDITIONS D'ÉVALUATION

- Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement
- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

PUBLIC

Personne exécutant des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : conducteur d'engins dans les travaux publics, conducteur de nacelles élévatrices, grue, pompe à béton..., suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 60 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, Arrêté du 22 décembre 2015, code de l'environnement.

ATTRIBUTION FINALE

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (En cas de réussite au QCM de MEDDE).

CONDITIONS D'ÉVALUATION

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 30 questions.

INTERVENANT

Formateur certifié



AIPR Encadrant

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



**Attestation
individuelle de
Compétence**



**Prérequis
Aucun**



**Effectifs
4 à 10 personnes**



**Durée
7 heures**



Tarifs
Inter : 140 € / Stagiaire
Intra : 400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

PROGRAMME

- Le contexte réglementaire et les différents acteurs, (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement
- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.
- Les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérage es réseaux sur plan
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.
- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 60 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, Arrêté du 22 décembre 2015, code de l'environnement.

ATTRIBUTION FINALE

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence
(En cas de réussite au QCM de MEDDE).

CONDITIONS D'ÉVALUATION

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 30 questions.

INTERVENANT

Formateur certifié



AIPR Concepteur

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux



**Attestation
individuelle de
Compétence**



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
7 heures



Tarifs
Inter : 140 € / Stagiaire
Intra : 400 € / Groupe

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

PROGRAMME

PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER

- Formulaire DT : Guichet Unique et projet
- Analyse des réponses, réalisation investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM

PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée

PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers

PUBLIC

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'oeuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

7 heures tous les 60 mois

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, Arrêté du 22 décembre 2015, code de l'environnement.

ATTRIBUTION FINALE

Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (En cas de réussite au QCM de MEDDE).

CONDITIONS D'ÉVALUATION

L'examen se déroule sur une tablette ou ordinateur sur la plateforme MEDDE, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux 30 questions.

INTERVENANT

Formateur certifié



PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

PRÉVENTION COVID-19



Prérequis
Aucun



Effectifs
4 à 10 personnes



Durée
2 heures

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les modes de propagations du virus.
- Adopter les bons comportements et gestes face au risque infectieux.
- Connaître les grands axes de prévention du risque infectieux et les mesures associées.
- Savoir utiliser Gel hydroalcoolique et savon
- Savoir utiliser les protections collectives et protections individuelles

PROGRAMME

- Apport théorique sur la transmission microbienne.
- Connaître les règles de prévention face au COVID-19
- Les protections collectives et individuelles
- Atelier pratique :
 - Lavage des mains
 - Port des gants et retrait sans se recontaminer
 - Port de masque de protection et retrait en sécurité
 - Port de surblouse et retrait.
 - Nettoyage et désinfection des surfaces

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Gel hydroalcoolique phosphorescent Aniosgel 85 NPC
- Caisson pédagogique hygiène des mains à UV



PUBLIC

L'ensemble du personnel

NOMBRE DE PARTICIPANTS

DE 2 à 10 personnes

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles L4121-1, L4121-2, R4141-1 et R4141-3 du Code du Travail

ATTRIBUTION FINALE

Remise d'une attestation de formation

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique
Avec caisson pédagogique

INTERVENANT

Formateur : Infirmier

